

VILLE DE TOURNAI

---

**ORDONNANCE**  
concernant les Pigeons Voyageurs

---

Livraison de Pigeons Voyageurs  
réfugiés ou égarés

---

**AVIS**

L'Autorité Allemande rappelle à la population les dispositions suivantes des paragraphes 12 et 17 de l'Ordonnance du 4 Septembre 1940, concernant la livraison des pigeons voyageurs réfugiés ou égarés :

« Toute personne qui trouverait des pigeons voyageurs étrangers réfugiés ou égarés est tenue de les livrer IMMÉDIATEMENT à la Kreiskommandantur. Cette obligation s'étend en particulier à ce qui concerne les pigeons voyageurs lâchés par avions. »

« Les contrevenants à ces dispositions subiront la peine capitale ou seront condamnés aux travaux forcés ou à l'emprisonnement, selon le cas. »

Tournai, le 11 Avril 1941.

Le Bourgmestre ff.,  
Louis CASTERMAN.

Les contrevenants sont alors passibles de la peine de mort ! "Des coulonneux" paieront de leur vie le refus de se séparer de leurs couleons (principalement lors de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale). Ces affiches étaient placardées aux 4 coins de Tournai.

**g**  
ournai  
ver.

# Condamnation

## EXÉCUTION CAPITALE

Par jugement du tribunal de guerre à Tournai le 23 juillet 1917 ont été condamnés pour l'espionnage par des pigeons voyageurs.

**1. le Français Martin David,**  
né le 17 avril 1876 à Carvin.

**à la peine de mort**

**2. les Belges Henri Huyghe,**  
né le 4 novembre 1864 à Wattignies  
et **Marie-Louise Huyghe,**  
née le 13 juillet 1861 à Wattignies.

**chacun à 10 ans de travaux forcés.**

La peine de mort a été exécutée ce matin.  
Le condamné a été fusillé.  
On fait connaître ceci à la population comme avertissement.

1917.  
**Hopffer**  
und Etappen-Kommandant.

gen.  
ung

## PROGRAMME DES CONCOURS DEMI FOND POUR LA SAISON 1967

7 MAI	DOURDAN	7500	GARANTIE	Molembaix „L'Eclair”
14 MAI	DOURDAN	10000	GARANTIE	Dergneau
28 MAI	DOURDAN	10000	GARANTIE	Mourcourt
4 JUIN	ORLEANS	10000	GARANTIE	Forest
18 JUIN	DOURDAN	10000	GARANTIE	Anserœul
25 JUIN	DOURDAN	7500	GARANTIE	Amougies
2 JUILLET	DOURDAN	10000	GARANTIE	Velaines Justice
9 JUILLET	DOURDAN	10000	GARANTIE	Escanaffles Gare
16 JUILLET	ORLEANS (JEUNES 67)	7500	GARANTIE	Celles
23 JUILLET	DOURDAN	7500	GARANTIE	St-Sauveur Colombe du Nord
6 AOUT	DOURDAN	10000	GARANTIE	Arc
13 AOUT	DOURDAN	7500	GARANTIE	Escanaffles Place
27 AOUT	DOURDAN	10000	GARANTIE	Velaines - Les Tenaces

1<sup>er</sup> demi-fond pour les jeunes en 1967, le 16 juillet. En 2014, il se situe le 21 juin ...  
La mise obligatoire pour Orléans était de 0,425 €..... actuellement (Gien) elle est de +/- 1,20 €  
En 1967, le prix d'un litre d'essence était de 0,02375 € (0,95 BEF) Actuellement il est de +/- 1,61 € (64,4 BEF)

Un championnat gratuit d'une valeur de 7.000 frs. Sera joué sur les 2 premiers passés de chaque catégorie (Vieux-Yaerlings-Jeunes 67) pour tout amateur du rayon jouant le bon à 25 frs.

Mise obligatoire Dourdan 14 - Doublage 4 - Entraînement 11  
Orléans 17 - Doublage 4 - Entraînement 13

Rayon demi-fond - Groupement de Vitesse 9 11 12 14 plus les communes de Moustiers, Hacquegnies, Frasnes Buissenal et le groupement de Vitesse de Miers Peruwelz.

## CONCOURS DE L'ENTENTE DE TOURNAISIS

21 MAI	CHATEAUROUX	30000	GARANTIE	Bons à 100 - Rayon Entente
11 JUIN	LIMOGES	50000	GARANTIE	Bons à 250 Rayon 25 Km.
11 JUIN	ORLEANS	30000	GARANTIE (JEUNES 66)	Rayon Entente
16 JUILLET	CHATEAUROUX	30000	GARANTIE	Rayon Entente
16 JUILLET	SALBRIS	10000	GARANTIE (VIEUX)	
		10000	GARANTIE (JEUNES 67)	Bons 50 frs.

Mise en loge chez Delfosse Raoul à Wattripont

Pour L'Entente Demi-Fond  
Le Président COQUERELLE Odon

Dépôt: Freddy DELAUNOY,  
rue de la Gare, 222, ANVAING · Tél. 069/66.327

la championne des bières!

Impr. Vanderhaegen Kruishoutem



# Rossbräu

doctmunder top

# FEDERATION COLOMBOPHILE BELGE

Association sans but lucratif



## COMITE SPORTIF NATIONAL



### DEVOIRS DE TOUT HONNETE COLOMBOPHILE

1. Soigner tout pigeon égaré.
2. Prévenir immédiatement le Comité ayant vendu la bague matricule dont le pigeon est porteur ou bien l'héberger dans la volière établie par votre Comité.
3. Reprendre possession d'urgence de tout pigeon signalé et indemniser sans tarder le détenteur de ses frais.
4. Ne jamais se rendre acquéreur d'un pigeon sans réclamer le carton d'identité, le receleur étant puni par la loi au même titre que le voleur.
5. Observer à la lettre les règlements Fédéraux et Sportifs et signaler à la F.C.B. ou au Comité Régional toute infraction portée à sa connaissance.
6. Ne pas laisser voler ses pigeons les Dimanches et jours de fête.
7. User de sentiment de camaraderie avec tous ses confrères.
8. Ne jamais réclamer ses droits avant d'avoir rempli tous ses devoirs.

#### Liste des Comités et des séries respectives de leurs bagues vendues

de	à 200.000	Charleroi, 7, Rue Léopold.
200.001	„ 400.000	Mons, 9, Grand Place.
400.001	„ 600.000	Centre, 6, Rue St. Jacques, ROEULX.
600.001	„ 700.000	Tournai, 25, Rue du Mont St. Aubert, KAIN-lez-TOURNAI.
700.001	„ 800.000	ATH, 28, Rue Porte à Camp, BASECLES.
800.001	„ 900.000	Lessines, 29, Pont d'Ancre.
900.001	„ 950.000	Charleroi, 7, Rue Léopold.
1.000.001	à 2.000.000	Liège, 2, Rue Sylvestre.
2.000.001	„ 3.000.000	Brabant, 73, Rue des Foulons à Bruxelles.
3.000.001	„ 4.000.000	Flandre Occidentale, 97, Chée d'Ardoye, Roulers.
4.000.001	„ 4.800.000	Flandre Orientale, 3, Rue St. Esprit, Gand.
4.800.001	„ 5.000.000	Ninove, 176, chée d'Alost, Ninove.
5.000.001	„ 6.000.000	Limbourg, 16, Rue de la Distillerie, Hasselt.
6.000.001	„ 7.000.000	Anvers, 1, Sablon.
7.000.001	„ 8.000.000	Luxembourg, 29, Rue Alfred Mathieu, Virton - St. Mand.
8.000.001	„ 9.000.000	Namur, 58, Rue Piret - Pauchet.
9.000.001	„ 9.200.000	O.B. Antwerpenplein, 7, Gent
9.200.001	„ 9.400.000	B.M. Beelbhouwersstraat, 53, St. Amandsberg - Gent.
9.600.001	„ 9.700.000	Kempische Duivenbond, 7, Lindekenstraat, Turnhout
9.700.001	„ 9.800.000	F.C.B. 73, Rue des Foulons Bruxelles.



 **FEDERATION**   
**COLOMBOPHILE BELGE**

Association sans but lucratif



**COMITE SPORTIF NATIONAL**

**Conditions Principales**

à remplir par les sociétés colombophiles dans  
**L'ORGANISATION des CONCOURS**

**ETRE AFFILIEE** à la F. C. B. SPORTIVE.

**EXIGER** des amateurs participant à leurs concours leur carte de licence de l'année en cours.

**AFFICHER** dans leur local, d'une façon bien apparente, le règlement des concours, ceux des Comités Sportifs National et Provincial et la présente circulaire.

Les programmes des concours doivent porter les noms et prénoms des Président, Secrétaire et Trésorier de la Société, son numéro matricule, l'étendue du rayon fixant, d'une façon très précise, la participation des amateurs aux concours et le mode complet de constatation des pigeons.

**INTERDICTION FORMELLE :**

1. **D'ORGANISER** des concours séparés pour pigeons joués au naturel ou au veuvage ou tout autre système.
2. **DE LIMITER** le nombre de pigeons ainsi que les enjeux des amateurs.
3. **D'EXCLURE** tout membre affilié à la F.C.B. se trouvant dans le rayon de participation aux concours.
4. **DE REDUIRE** tout rayon de participation dans le courant d'une saison colombophile.
5. **D'ACCEPTER** à leurs concours des pigeons d'amateurs non affiliés à la F.C.B. Sportive.

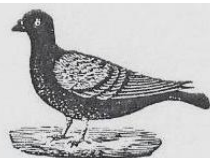
**OBLIGATION :**

1. De prendre toutes mesures utiles pour la vérification d'identité des pigeons engagés aux concours ainsi que celles ayant pour but d'empêcher les fraudes.
2. De faire figurer aux résultats les numéros entiers des bagues des pigeons classés.

Les participants aux concours sont instamment priés d'aider la F.C.B. à faire respecter les conditions énoncées ci-dessus en portant toute infraction à sa connaissance.

**A Conserver Pour L'Avenir.**





Entente Colombophile N° 12

ANSERCEUL - ARC-WATTRIPONT  
DERGNEAU - SAINT-SAUVEUR

Saison 1976

VELAINES

Programme et règlement de l'Entente  
Colomboophile n°12. pour la saison 1976

## Championnat réservé aux amateurs habitant à Saint-Sauveur

PRIX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

**3.000 fr. gratuits**

répartis en DEUX CATÉGORIES : Vieux et Jeunes 75 - Jeunes 76

1 <sup>er</sup> prix : 400 fr.	}	Le championnat se joue avec les deux premiers marqués dans chaque catégorie et sur tous les concours organisés par les deux sociétés de Saint-Sauveur.
2 <sup>e</sup> " 350 fr.		
3 <sup>e</sup> " 300 fr.		
4 <sup>e</sup> " 250 fr.		
5 <sup>e</sup> " 200 fr.		

ATTENTION : Même réglementation que celle en vigueur pour le Championnat de l'Entente.

Championnat offert à tous les amateurs se trouvant dans notre rayon vitesse.

**20.400 fr. gratuits**

répartis en TROIS CATÉGORIES : Vieux - Jeunes 75 - Jeunes 76

1 <sup>er</sup> prix : 1000 fr.	}	Le championnat se joue avec les 2 premiers marqués dans chacune des 3 catégories.
2 <sup>e</sup> " 850 fr.		
3 <sup>e</sup> " 700 fr.		
4 <sup>e</sup> " 650 fr.		
5 <sup>e</sup> " 600 fr.		
6 <sup>e</sup> " 550 fr.		
7 <sup>e</sup> " 500 fr.		
8 <sup>e</sup> " 450 fr.		
9 <sup>e</sup> " 400 fr.		
10 <sup>e</sup> " 350 fr.		
11 <sup>e</sup> " 300 fr.		
12 <sup>e</sup> " 250 fr.		
13 <sup>e</sup> " 200 fr.		

- Concours de vitesse :  
à jeunes 75 : jusqu'au 27 juin inclus,  
à vieux : jusqu'au dimanche réunissant le minimum de 25 pigeons.  
à jeunes 76 : tous les concours.

- Concours de 1/2 fond :  
les 3 catégories jusqu'au 29 août inclus, (minimum requis : 25 pigeons par catégorie.

Remarques : 1) Les pigeons doublés n'entrent pas en ligne de compte.  
2) En cas d'égalité de prix, le meilleur classement (addition des points) l'emporte.

## TROPHÉE DU PRÉSIDENT

à l'amateur totalisant le moins de points au classement général des 3 catégories réunies.

**Constateurs :** Les amateurs doivent se munir d'appareils réglementaires.

Les sociétés organisatrices ne possèdent pas d'appareils en location.

Les amateurs sont obligés de mentionner leur 1<sup>ère</sup> constatation sur leur bulletin, le parcours éventuel et leurs coordonnées. L'omission de cette dernière clause peut entraîner leur classement à un point défavorable.

La rentrée des appareils doit se faire conformément à l'article 65 de ce règlement c-à-d. une heure après la dernière constatation présumée dans les prix, plus le parcours pédestre à raison de 12 minutes par kilomètre.

**Lundi pas :** (art. 17) - doit obligatoirement être déclaré à l'inscription.

- Signature de l'amateur exigée sur la feuille d'enjeu.

C'était une marche à  
une vitesse de 5 km/h

## Retour dans le passé (1) : affiches & programmes

**Distribution des prix :** La date de distribution des prix sera renseignée au résultat. Elle se situera dans un délai maximum de 15 jours à partir de la date de l'organisation du concours.

**Heures d'enlogement :** en vitesse, le samedi de 14 h. 15 à 16 h.  
en demi-fond, le vendredi de 17 h. à 19 h.  
*Ces heures seront rigoureusement respectées.*

**Convoyeur :** Hector FONTAINE et TRANSCOBI.

**Règlement :** Tout amateur est censé connaître le règlement de la R.F.C.B. et de s'y soumettre.

**Mises obligatoires :** seront fixées ultérieurement.  
frais sur enjeux : 7 %.

**Heures de lâcher :**

Secteur N° 4	{	avril et septembre	{	CAMBRAI	8 h.	
				CHAULNES	6 h. 30	
				CHANTILLY	6 h.	
				LOUVRES	6 h.	
	{	mai à fin août	{	CAMBRAI	6 h. 30	
					CHAULNES	6 h.
					CHANTILLY	6 h.
					LOUVRES	6 h.
					Demi-fond à la 1 <sup>ère</sup> heure.	

**Entraînements en semaine :** TOURPES : le MARDI à partir du 30 mars  
Saint-Sauveur et Dergneau } PÉRUWELZ : le JEUDI à partir du 1<sup>er</sup> avril  
Pas de dressements la 2<sup>e</sup> semaine des congés payés.

CAMBRAI : à Wattripont : du 12 mai au 7 juillet.

à Saint-Sauveur (Renaissance) : du 19 mai au 14 juillet.

Mise en loge le MARDI jusque 16 h. 30.

Dressement = Entraînement

**Remboursements :** Les mises et poules – à partir de 25 fr. – qui ne sont pas remportées dans le jeu, seront remboursées.

Le Président,  
O. DUPRET.

Le Vice-Président,  
E. LEKEU.

Le Secrétaire,  
L. DEGAVRE.

Le Trésorier,  
L. DELAVALLÉE.

Concessionnaire  
officiel



Saint-Sauveur - Frasnes - Ellezelles  
Celles - Escanaffles, etc...

# Garage DENIS

Chaussée de Leuze, 6 - SAINT-SAUVEUR

Tél. : (055) 21 35 63

## Retour dans le passé (1) : affiches & programmes

DATES		Sociétés	CONCOURS et ENTRAÎNEMENTS	Entraînements seuls	Sociétés	DEMI-FOND 9 - 12	OBSERVATIONS	Entente du Tournaisis
Avril	4	8	Cambrai (V. - J. 75)	—				
	11	7	Chaulnes id.	Cambrai				
	18	2	Chantilly id.	Chaulnes				
	25	1	Louvres id.	Chaulnes				
Mai	1				13	▶ Etampes (lâcher le 1/5)	Engagement le jeudi 29/4	
	2	2	Louvres id.	Cambrai				
	9	8	Louvres id.	Chaulnes	8	Etampes		
	16	4	Chantilly id.	Cambrai	14	Orléans		▶ Nevers (V. - J. 75)
	23	3	Cambrai (J. 76) - Louvres (V. - J. 75)	—				▶ Angoulême (V.)
	27	8	Cambrai (V. - J. 75 - J. 76)	—				
29	30	6	Cambrai (J. 76) - Louvres (V. - J. 75)	—	11	Etampes		
Juin	6	7	Chaulnes (J. 76) - Louvres (V. - J. 75)	Cambrai	7	Orléans	garantie: 20.000 fr.	▶ Chateauroux (V. - J. 75)
	7	3	Quiévrain (J. 75 - J. 76 - V.) rayon spécial	—				
	13	8	Chaulnes (J. 76) - Louvres (V. - J. 75)	—				
	20	1	Chantilly (V. - J. 75 - J. 76)	Cambrai	9	Etampes		
	27	2	Louvres (V. - J. 75 - J. 76)	Chaulnes	2	Etampes		
Juillet	4	5	Louvres (V. - J. 76)	Cambrai	15	Etampes (J. 76)		La Souterraine (V. - J. 75)
	11	4	Chantilly id.	Chaulnes	4	Etampes		Limoges (National - doublage unique)
	14	7	Cambrai (J. 75 - J. 76 - V.) rayon spécial	—				
	18	6	Louvres (V. - J. 76)	Cambrai	12	Toury		▶ Vierzon (V. - J. 75 - J. 76)
	21	6	Cambrai id.	—				
25	3	Louvres (Derby Entente J. 76) (V. - J. 76)	Chaulnes					
Août	1	3	Louvres (V. - J. 76)	Cambrai	3	Etampes		
	8	7	Louvres id.	Cambrai	10	Etampes		
	15	5	Chantilly id.	Cambrai	5	Orléans		
	22	6	Louvres id.	Cambrai				
	29	1	Louvres id.	Cambrai	1	Montargis	Engagement le samedi 28-8	
Septembre	5	3	Louvres id.	Cambrai				
	12	4	Chantilly id.	Cambrai				▶ Troyes
	19	5	Chaulnes id.	Cambrai				
	26	2	Cambrai id.	—				

<p>1. Chacun Son Droit ANSERŒUL chez Thiry Marchot, Place anciennement Cyrille Delannoit Tél. (069) 45 43 10</p> <p>2. L'Égalité, ARC Café "La Nouvelle Vague", Tél. (069) 85 91 88</p> <p>3. Justice et Loyauté DERGNEAU, Gare Café "Surboum", Tél. (055) 21 28 11</p> <p>4. Colombe du Nord SAINT-SAUVEUR chez Blairon-Buse Tél. (055) 21 48 62</p>	<p>5. La Renaissance SAINT-SAUVEUR chez Marcel Carette Tél. (055) 21 14 40</p> <p>6. Les Amis Réunis WATTRIPONT chez Raoul DELFOSSE Tél. (055) 21 38 74</p> <p>7. La Justice VELAINES chez Roger Bilouet Tél. (069) 85 93 09</p> <p>8. Les Tenaces VELAINES Tél. (069) 85 93 19</p>	<p><b>1. Rayon vitesse</b> Arc-Wattripont, Anserœul, Saint-Sauveur, Dergneau, Velaines, Anvaing, Cordes, Frasnes, Hacquegnies, + les amateurs de Renaix dont la distance sur Cambrai ne dépasse pas 70 km.</p> <hr style="border: 2px solid red;"/> <p><b>2. Rayon demi-fond</b> Rayon vitesse de l'entente n° 12 + les amateurs du s/comité de Tournai de Pentente vitesse n° 9.</p>	<p>9. La Renaissance, AMOUGIES ☎ (055) 21 26 94</p> <p>10. Le Martinet, CELLES (069) 45 41 28</p> <p>11. Les Amis Réunis, ESCANAFFLES (Place) (069) 45 45 19</p> <p>12. L'Eclair, MOLENBAIX (069) 45 44 70</p> <p>13. La Foudre, MOLENBAIX (Place) (069) 45 42 39</p> <p>14. Union, MOURCOURT (069) 85 94 94</p> <p>15. L'Hirondelle, RUSSEIGNIES (055) 21 30 62</p>	<p><b>Rayon</b></p> <p>Consulter les sociétés organisatrices</p> <p>◆</p>
---	---	---	--	---

Nos amis flamandais pouvaient en 1976 participer à des concours de vitesse et de demi-fond en Hainaut.... On ne parlait pas de communes limitrophes ou surlimitrophes mais d'une distance maximale de vol... Pourrait-on l'envisager actuellement ?

Merci à Yvon Pipers et Maurice Delbar pour le prêt de ces documents.